

# Actions

LE MAGAZINE ÉCONOMIQUE DE LA CCI DE LIMOGES ET HAUTE-VIENNE

n°174 novembre 2017

## Avenue de l'économie

# FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN : NE PAS RESTER DE BOIS

Créé le 20 janvier dernier par les acteurs de la filière forêt-bois, le Fonds forestier en Limousin soutient le financement de la pérennisation de la forêt limousine.

Les premières plantations déjà réalisées appellent au développement du dispositif. Les acteurs de la filière – BoisLim, l'interprofession qui rassemble cent cinquante adhérents industriels, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, collectivités ou organismes, cabinet Coudert, expert forestier, Centre régional de la propriété forestière, Comptoir des bois de Brive, filiale d'International Paper, Fransylva en Limousin, Isoroy, fabricant de panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), Syndicat des exploitants forestiers scieurs et industriels du Limousin et Syndicat des pépiniéristes forestiers Marche-Limousin – s'impliquent fortement en apportant un appui technique et financier. La forêt limousine est composée de 60 % de feuillus et de 40 % de résineux. Elle compte plus de vingt-cinq essences différentes réparties sur 595 000 hectares (un tiers de notre territoire). Privée à 95 %, elle est exploitée par quelque

cent quarante mille sylviculteurs qui investissent pour son avenir. Poumon vert, réserve de biodiversité, elle est aussi une usine de production de matière première bois qui alimente une filière d'excellence de onze mille emplois directs et trente mille emplois induits. Depuis les années cinquante et l'exode rural, la forêt limousine a pu se développer grâce aux efforts de forestiers soutenus par le Fonds forestier national. Ainsi, dans les années quatre-vingt, les surfaces de plantation ont atteint jusqu'à 11 000 hectares par an. Dans la nuit du 26 au 27 décembre 1999, la forêt a été ravagée par la tempête et d'importants moyens ont alors été mis en œuvre pour en réparer les conséquences. « Aujourd'hui, cette dynamique n'existe plus, prévient Grégory Le Roux, délégué au Fonds forestier en Limousin, dans son bureau de l'immeuble Safran, à Panazol. Nous constatons qu'un seul hectare sur deux est reboisé après la coupe. » Il est donc urgent d'agir pour assurer la pérennité des peuplements et pour

garantir les rôles économique, environnemental et social de la forêt dans le temps. « Le coût de plantation, très souvent supérieur à la recette de la coupe dans nos forêts, les risques d'aléas climatiques ou d'attaques sanitaires, les dégâts dus au gibier, les attentes sociales et environnementales du grand public, légitimes, mais non rémunérées, sont autant de causes à cette situation », détaille Grégory Le Roux. Le Fonds forestier en Limousin rappelle donc que les entreprises peuvent participer financièrement en abondant au Fonds. « Partenaire de la forêt limousine, cela permet de valoriser ses actions auprès des salariés et des clients. » Un euro collecté, un arbre planté !

